

FORMULAIRE DE DEMANDE



fondation
Impact de Montréal

**CONSTRUCTION D'UN MINI-TERRAIN
MULTISPORTS DANS VOTRE COMMUNAUTÉ**



IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

*NOM DE L'ORGANISME

*PERSONNE RESPONSABLE À CONTACTER

SITE WEB (SI PERTINENT)

*ADRESSE

*VILLE

*PROVINCE

*CODE POSTAL

*TÉLÉPHONE

PAR COURRIEL OU PAR LA POSTE À :

**FONDATION IMPACT MONTRÉAL, 4750, RUE SHERBROOKE EST
MONTRÉAL (QUÉBEC) H1V 3S8 OU À FONDATION@IMPACTMONTREAL.COM**

MERCI DE REMPLIR CE FORMULAIRE EN LIGNE, LES FORMULAIRES MANUSCRITS NE SERONT PAS ACCEPTÉS



10 MINI-TERRAINS MULTISPORTS POUR LES 10 ANS DE LA FONDATION IMPACT DE MONTRÉAL

À l'occasion de son dixième anniversaire en 2023, la Fondation Impact de Montréal a lancé un projet ambitieux de construire 10 mini-terrains multisports sur cinq ans, à raison de deux terrains construits chaque année. L'initiative est étendue à plusieurs communautés québécoises, dans le but de répondre au besoin pressant d'infrastructures sportives pour les jeunes, en particulier dans les régions où elles sont rares ou inexistantes.

Les mini-terrains multisports sont conçus pour être polyvalents et durables. Ils reposent sur une base en asphalte ou en béton recouverte d'un revêtement acrylique spécialement adapté à une variété d'activités sportives. Ils sont protégés par une structure modulaire en acier galvanisé, assurant sécurité et durabilité.

(Voir illustrations à la page 7 et 8).

Ce projet reflète notre vision d'une société plus inclusive, où l'accessibilité aux activités sportives est une réalité pour tous. En travaillant avec des partenaires locaux dévoués et enracinés dans leurs communautés, la Fondation s'efforce de créer un impact durable en améliorant les conditions de vie des jeunes et de leurs familles. Ce projet se veut un catalyseur de changement, offrant aux jeunes des espaces sécuritaires où ils peuvent s'épanouir physiquement et socialement.



PARC AURÉLE-LÉGARÉ (SAINT-AGATHE-DES-MONTS)



CENTRE COMMUNAUTAIRE (VAL-DES-BOIS)



PARC AUDREY (LES COTEAUX)

* VEUILLEZ ENVOYER VOTRE CANDIDATURE AVANT LE **16 FÉVRIER 2026**.



La Fondation Impact de Montréal a vu le jour le 26 août 2013. Elle a été créée en héritage des 20 années d'engagement communautaire de l'Impact de Montréal (aujourd'hui CF Montréal).

La Fondation a pour mission d'organiser et de soutenir des activités visant à améliorer la qualité de vie des enfants et des familles issus de milieux défavorisés ou vulnérables. Elle fournit notamment des installations sportives pour promouvoir l'activité physique et l'inclusion sociale. À ce jour, la Fondation Impact de Montréal a permis la construction de cinq mini-terrains multisports en synthétique dans différentes régions du Québec : Le parc Champdoré dans le quartier Saint-Michel en 2018, le parc Joe-Beef dans le quartier Pointe-Saint-Charles en 2019, le parc Paul-André-Potvin à Shawinigan en 2021, le parc du Moulin à Laval en 2022, ainsi qu'à La Tuque en 2024.

Le 15 octobre dernier, la Fondation inaugurerait son troisième mini-terrain multisports à surface asphaltée de la deuxième phase du projet. La deuxième phase a vu la réalisation d'un premier mini-terrain au parc Audrey, à Les Coteaux, suivi d'un deuxième mini-terrain dans la municipalité de Val-des-Bois. Le quatrième verra le jour au parc Lecavalier à Longueuil au printemps 2026.

ÉVALUATION DES CANDIDATURES

Les candidatures sont reçues et présélectionnées par un représentant de la Fondation Impact de Montréal. Toutes les demandes qui répondent aux critères d'admissibilité sont soumises à un comité d'évaluation, sous la responsabilité de la Fondation. Ce comité est composé de personnes choisies pour leur expertise dans le domaine du sport et de la vie communautaire. Le comité analyse les candidatures soumises en fonction des critères généraux de sélection définis ci-dessous. Il fait des recommandations spécifiques pour chaque demande au Conseil d'administration de la Fondation Impact de Montréal. La décision finale d'attribuer un mini-terrain multisports relève exclusivement du conseil d'administration et est sans appel.

■ CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADMISSIBILITÉ :

- Être un organisme reconnu et enregistré, une ville ou une municipalité ;
- Disposer d'un terrain d'au moins 22x40 m, et fournir **à vos frais** la structure d'asphalte ou de béton de 18x36 m pour accueillir notre structure (voir les conditions Musco aux pages 10, 11, 12 et 13) ;
- Fournir une description détaillée du projet ;
- Fournir une résolution du conseil d'administration autorisant la demande (s'il y a lieu) ;
- Le projet doit s'adresser aux jeunes et à leurs familles dans la communauté ;
- Avoir complété le formulaire de demande à la date requise (**16 février 2026**).
- Un projet d'acte de don vous sera présenté et devra être instrumenté devant un notaire de votre choix **à vos frais**.

■ CRITÈRES DE SÉLECTION :

Les demandes soumises doivent répondre à certains critères et devront :

- Démontrer que le terrain sera construit dans un quartier ou un secteur vulnérable ;
- Démontrer la pertinence et le besoin d'un mini-terrain multisports dans la communauté ;
- Confirmer que la ville ou l'organisme fournira, à ses frais, l'espace pour la construction du mini-terrain et que la dalle d'asphalte ou de béton sera prête pour le projet ;
- Démontrer que le mini-terrain renforcera l'esprit communautaire ;
- Confirmer que le terrain sera ouvert au grand public en tout temps ;
- Inclure les spécifications techniques pour la construction, voir le document Musco (critères d'engagement aux pages 10, 11, 12 et 13).

■ ATTENTION PARTICULIÈRE :

Le comité d'évaluation accordera une attention particulière aux éléments suivants :

- La clarté du projet et la qualité de la présentation de la demande ;
- La faisabilité et la garantie de réalisation du projet ;
- Le professionnalisme de l'approche du projet ;
- La valeur des retombées du projet pour la communauté ;
- L'estimation de l'impact du projet sur la collectivité.

PHILOSOPHIE ET VALEURS DE LA FONDATION IMPACT DE MONTRÉAL :

La Fondation de l'Impact de Montréal place les enfants et leurs familles au cœur de sa mission.

Accessible et accueillante, elle s'engage à soutenir les jeunes en leur offrant les ressources nécessaires pour développer leur plein potentiel et adopter un mode de vie actif.





Découvrez les principales étapes du projet de construction des mini-terrains, du lancement à l'achèvement. Ce calendrier vous guide à travers les moments clés du développement et vous aide à comprendre le processus de sélection pour bénéficier de cette initiative dédiée à l'épanouissement des jeunes.

1



AUTOMNE 2025

Lancement des candidatures pour les 2 mini-terrains : **4 novembre 2025**.
Date limite pour soumettre une candidature : **16 février 2026**.

2



MARS 2026

Évaluation des candidatures par le comité d'évaluation.
Sélection de 2 projets de développement de mini-terrains pour **l'été 2026**.

3



AVRIL 2026

Annnonce des 2 organisations/villes sélectionnées.

4



MAI > MI-JUILLET 2026

Installations des surfaces

5



FIN JUILLET > DÉBUT AOÛT 2026

Livraison des infrastructures

6



AOÛT 2026

Inauguration avec les membres de la première équipe en fonction de la disponibilité et de la date de livraison du projet

EXEMPLES DE MINI-TERRAINS



EXEMPLES DE MINI-TERRAINS





Spécifications de l'asphalte du système Mini-Pitch System™

Lors de la construction de dalle en asphalte pour le système Mini-Pitch System™, il est impératif de respecter des paramètres spécifiques afin de garantir une installation réussie et une surface durable. Les paramètres ci-dessous sont des directives typiques de l'USTA (Fédération de tennis des États-Unis) et l'Association québécoise du loisir municipal pour les nouvelles surfaces en dur. Les détails cruciaux sont mis en évidence ci-dessous - il est impératif des suivis. Tous les autres détails relatifs à la construction de la surface asphaltée peuvent être laissés à la discrétion de l'entrepreneur chargé de l'installation.

Base

Tous les travaux d'excavation, de remplissage, de compactage, de nivellement et d'aplanissement seront spécifiques au site afin de répondre aux normes de chaque emplacement géographique.

Asphalte

L'épaisseur de la couche de roulement peut varier selon la région géographique.

Selon le Guide d'aménagement et d'entretien des courts de tennis extérieurs, publié par l'Association québécoise du loisir municipal, la disposition des couches d'une surface acrylique est le suivant :

Plusieurs couches de matériau acrylique constitueront la surface de jeu; le nombre de couches peut varier.

1. Pour assurer la stabilité, il est recommandé de poser une membrane géotextile tout au fond
2. Fondation bien compactée d'une épaisseur de 150 à 200 mm
3. Couche de base de bitume compacté de 35 à 40 mm (14-20 mm de diamètre)
4. Couche de roulement de bitume compacté de 25 à 30 mm (6 mm de diamètre)
5. Coussinet (couche d'amortissement), si requis
6. Couche d'acrylique (PMMA) -par Musco

Dimensions

L'aire de jeu mesure 114 ft x 54 ft (34,75 m x 16,45 m). **La dalle devrait mesurer 124 ft x 63 ft (37,8 m x 19,2 m).**

Pente

La pente de la dalle doit être comprise entre 0,83 % (1:120) et 1,00 % (1:100), de préférence d'un côté à l'autre ; toutefois, des pentes d'un bout à l'autre ou d'un coin à l'autre sont acceptables si la pente d'un côté à l'autre n'est pas réalisable. **Éviter le couronnement de la surface - La surface doit être uniforme et inclinée dans une direction.**

Emplacements des « stub up »

Si des lumières sont incorporées dans le système Mini-Pitch System™, il est nécessaire d'inclure des dérivations à l'intérieur de la dalle pour la transmission de l'électricité vers l'enceinte électrique. Les emplacements précis de ces embouts sont détaillés dans le dessin de référence - **Ces embouts doivent être situés sous l'enceinte électrique à fond ouvert, à côté du mât.** Il est recommandé de se coordonner avec le chargé de projet Musco pour s'assurer de l'emplacement correct de la dérivation.

Planéité et régularité

La planéité fait référence au degré d'alignement d'une surface par rapport à son dessin dans un plan réel. Selon l'ITF (Fédération internationale de tennis), le court fini ne doit pas s'écarter de plus de $\pm \frac{3}{8}$ in (9 mm) de l'élévation prévue à l'intérieur de l'aire de jeu principale. La planéité, généralement évaluée à l'aide d'une règle, ne doit pas varier de plus de $\frac{1}{4}$ in (6 mm) en 10 ft (3 m) dans n'importe quelle direction. Alors que des irrégularités mineures sur une distance considérable peuvent ne pas affecter le jeu, les variations sur de courtes distances ne doivent pas dépasser $\frac{1}{8}$ in (3,75 mm) sur 18 in (457,2 mm).

Durcissement

Un minimum de 30 jours est recommandé pour que la surface durcisse complètement. Une installation prématurée de la structure et de la surface du mini-terrain peut compromettre la longévité de l'asphalte et de la surface en acrylique.



Spécifications du système Mini-Pitch System™ en béton

Lors de la construction de dalle en béton pour le système Mini-Pitch System™, il est impératif de respecter des paramètres spécifiques afin de garantir une installation réussie et une surface durable. Les paramètres ci-dessous sont des directives typiques de l'USTA (Fédération de tennis des États-Unis) et l'Association québécoise du loisir municipal pour les nouvelles surfaces en dur. Les détails cruciaux sont mis en évidence ci-dessous - il est impératif des suivis. Tous les autres détails relatifs à la construction de la surface en béton peuvent être laissés à la discrétion de l'entrepreneur chargé de l'installation.

Base

Tous les travaux d'excavation, de remplissage, de compactage, de nivellement et d'aplanissement seront spécifiques au site afin de répondre aux normes de chaque emplacement géographique.

Pare-vapeur/Retardeur

Un système de pare-vapeur ou de retardateur de vapeur doit être installé. Ce système consiste souvent en deux couches de feuilles de polyéthylène de 6 mils (minimum), posées dans des directions opposées, superposées et collées aux joints.

Béton

La dalle de béton doit avoir une **épaisseur minimale recommandée de cinq (5) in (127 mm)** et être composée d'un mélange d'au moins 2000 PSI. Au moins un demi-terrain complet doit être placé en une (1) opération continue sans joints intermédiaires de quelque nature que ce soit. La surface doit avoir **une finition moyenne au balai** ou une texture rugueuse similaire. Elle ne doit pas être appliquée à la truelle d'acier. Une surface lisse entraînera une mauvaise adhérence des revêtements de surface. Les coupes en relief sont autorisées, mais les joints de dilatation ne le sont pas. **Les produits de durcissement ne doivent pas être utilisés.**

Type de renforcement

Les options de renforcement acceptées pour le système Mini-Pitch System™ comprennent les câbles de post-tension et les barres d'armature métalliques ou composites ainsi que le treillis métallique ou composites. Dans le cas des câbles de post-tension, il est nécessaire qu'ils soient situés à au moins 2,5 in (63,5 mm) sous la surface du béton afin de faciliter l'installation correcte des ancrages de béton. En particulier, **les treillis en fibre ne sont pas autorisés** dans le mélange de béton, car leur inclusion entraîne une finition défavorable pour une surface acrylique.

Pente

La pente de la dalle doit être comprise entre 0,83 % (1:120) et 1,00 % (1:100), de préférence d'un côté à l'autre ; toutefois, des pentes d'un bout à l'autre ou d'un coin à l'autre sont acceptables si la pente d'un côté à l'autre n'est pas réalisable. **Éviter le couronnement de la surface - La surface doit être uniforme et inclinée dans une direction.**

Dimensions de la dalle

L'aire de jeu mesure 114 ft x 54 ft (34,75 m x 16,45 m). **La dalle devrait mesurer 124 ft x 63 ft (37,8 m x 19,2 m).**

Emplacements des « stub up »

Si des lumières sont incorporées dans le système Mini-Pitch System™, il est nécessaire d'inclure des dérivations à l'intérieur de la dalle pour la transmission de l'électricité vers l'enceinte électrique. Les emplacements précis de ces embouts sont détaillés dans le dessin de référence - **Ces embouts doivent être situés sous l'enceinte électrique à fond ouvert, à côté du mât.** Il est recommandé de se coordonner avec le chargé de projet Musco pour s'assurer de l'emplacement correct de la dérivation.

Planéité et régularité

La planéité fait référence au degré d'alignement d'une surface par rapport à son dessin dans un plan réel. Selon l'ITF (Fédération internationale de tennis), le court fini ne doit pas s'écarter de plus de $\pm \frac{3}{8}$ in (9 mm) de l'élévation prévue à l'intérieur de l'aire de jeu principale. La planéité, généralement évaluée à l'aide d'une règle, ne doit pas varier de plus de $\frac{1}{4}$ in (6 mm) en 10 ft (3 m) dans n'importe quelle direction. Alors que des irrégularités mineures sur une distance considérable peuvent ne pas affecter le jeu, les variations sur de courtes distances ne doivent pas dépasser $\frac{1}{8}$ in (3,75 mm) sur 18 in (457,2 mm).

Durcissement

Un minimum de 30 jours est recommandé pour que la surface durcisse complètement. Une installation prématurée de la structure et de la surface du mini-terrain peut compromettre la longévité du béton et de la surface en acrylique.

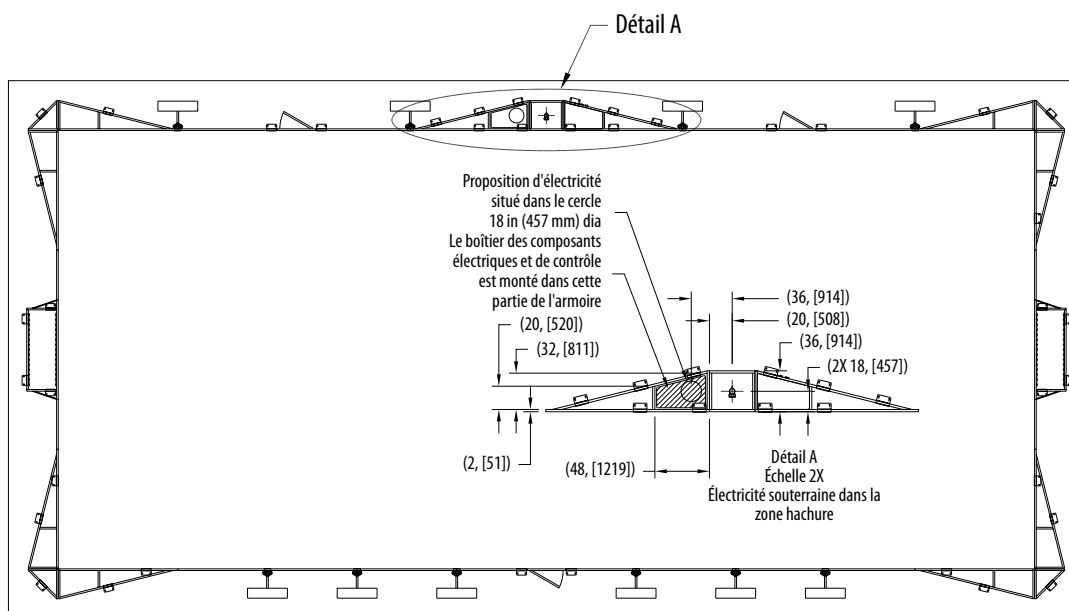


Solution sportive modulaire **Mini-Pitch System™** de Musco

Exigences minimales du site

Pour être considéré comme un site potentiel pour l'installation d'un Mini-Pitch System™ de Musco, vous devez répondre aux exigences minimales suivantes.

- Terrain c.-à-d. dalle en asphalte ou en béton.
 - S'il s'agit d'une nouvelle dalle ou d'un recouvrement, nous recommandons de prévoir un temps de cure de 4 semaines avant l'installation de la structure.
- La dalle doit être au minimum 4 ft (1,22 m) plus long et 3 ft (0,91 m) plus large que ce qui est nécessaire pour le Mini-Pitch System™. Pour des raisons de sécurité, nous recommandons une longueur de 10 ft (3,05 m) et une largeur de 10 ft (3,05 m) de plus.
- La dalle c.-à-d. la surface doit être de qualité constante et uniforme.
- La dalle ne doit pas présenter de défauts substantiels (fissures larges, déformation, nids de poule, etc.), ni d'autres obstacles (drains, mâts de basket-ball, etc.) sur la surface de jeu.
- La surface de jeu doit être accessible à l'aide d'un chariot élévateur pour l'installation.
- Accès à l'électricité pour les options d'éclairage.
 - Voir la page suivante pour les exigences en matière d'électricité.



Toutes les dimensions du terrain sont des dimensions externes, sauf indication contraire.



Solution sportive modulaire **Mini-Pitch System™** de Musco

Exigences minimales du site

Exigences électriques : Deux circuits doivent être amenés à un point unique du mini-pitch (voir le schéma de la page précédente); un circuit de contrôle de 120 V et un circuit d'éclairage. Le circuit d'éclairage a besoin d'un minimum de 208 V monophasé, mais d'autres options sont disponibles.

- Le circuit de contrôle 120 V permet aux lumières de fonctionner et d'être programmées. Le circuit consomme moins d'un ampère. Un transformateur de contrôle peut être utilisé dans certaines applications.
- Le circuit d'éclairage peut également être de 277 V ou 480 V. La consommation du circuit d'éclairage dépend de la tension (voir le tableau ci-dessous). Un mini-pitch simple a deux luminaires tandis qu'un double en a quatre. Les valeurs indiquées dans les tableaux correspondent à un seul luminaire. Tous les circuits d'éclairage sont monophasés.
- Un mini-pitch simple a un point de connexion et peut être situé sur l'une ou l'autre des lignes de côté.
- Un mini-pitch double a des mâts sur les deux lignes de côté et doit être alimenté sur l'une des lignes de côté. De plus, il doit y avoir un conduit entre les deux mâts pour alimenter le deuxième mât, semblable à un fil de raccordement en L.

	200 Vac 50/60 Hz	208 Vac 60 Hz	220 Vac 50/60 Hz	230 Vac 50 Hz	240 Vac 50/60 Hz	277 Vac 60 Hz	347 Vac 60 Hz	380 Vac 50/60 Hz	400 Vac 50 Hz	415 Vac 50 Hz	480 Vac 60 Hz
Courant de fonctionnement max. par luminaire	3,32 A	3,19 A	3,02 A	2,89 A	2,77 A	2,40 A	1,92 A	1,75 A	1,66 A	1,60 A	1,39 A



SECTION 1

RÉSUMÉ DE L'ORGANISATION

SECTION 2

DESCRIPTION DU PROJET

Répondre aux critères de sélection

SECTION 3

LES RETOMBÉES DU PROJET

Indiquer comment ce projet aura des retombées positives pour les enfants et les familles de votre communauté.

Le présent projet a-t-il fait l'objet d'autres demandes de subventions ?

☐

OUI

☐

NON

Vous pouvez joindre des photos ou des documents supplémentaires lors de l'envoi du formulaire.



NOUS JOINDRE



fondation
Impact de Montréal

ADRESSE

4750, RUE SHERBROOKE EST
MONTRÉAL (QUÉBEC)
H1V 3S8

TÉLÉPHONE

514 328.3668

COURRIEL

FONDATION@IMPACTMONTREAL.COM